

---

# Ouverture à Toulouse du procès d'un réseau bulgare de mendicité forcée

## Description

Le procès de 18 Bulgares (dont 17 ont été placés en détention préventive) appartenant à cinq familles roms originaires du district de Pleven s'est ouvert à Toulouse le 18 janvier 2021. Les intéressés sont poursuivis pour leur implication au sein d'un réseau de traite des êtres humains actif dans la ville de décembre 2015 à juin 2018, ainsi que pour blanchiment d'argent. Les protagonistes risquent une peine d'emprisonnement de 10 ans. Certaines des victimes du réseau avaient confié aux médias bulgares à l'automne 2018 avoir été incitées à venir en France contre la promesse d'un emploi d'ouvrier agricole par plusieurs rabatteurs, dont un certain « bay Tsetso » (frère Tsetso). Une fois leurs victimes acheminées à Toulouse, les rabatteurs se sont fait confier les passeports de leurs victimes, avant de les contraindre par la force ou des menaces à mendier pour leur compte sur les trottoirs ou les grands axes de circulation de la ville rose, puis à leur reverser l'argent récolté. Une trentaine de personnes, dont certaines souffrant de handicaps physiques, auraient ainsi été exploitées par ce réseau.

Le 1<sup>er</sup> mars 2018, un des mendiants a été fauché par un camion et est décédé des suites de l'accident. Ce fait divers a attiré l'attention sur l'activité de ces mendiants vivant dans un campement situé chemin de Gabardie. Les principaux rabatteurs ont immédiatement quitté Toulouse pour rejoindre Lyon, où ils ont poursuivi un temps leur activité. En juin 2018, la police a démantelé le reste du réseau implanté à Toulouse. Ce type d'organisation criminelle bulgare a été observée par le passé dans d'autres pays européens, notamment en Suède.

Alors que les audiences devaient inclure un nombre important de prévenus, la veille de l'ouverture du procès 5 d'entre eux ont été testés positifs à la Covid-19 et un sixième déclaré cas contact. Leurs avocats ont obtenu le report du procès au 1<sup>er</sup> février 2020.

Ce n'est pas la première fois qu'un procès met en cause les activités douteuses de réseaux de criminalité bulgares à Toulouse. Mais, jusqu'alors, la majorité des prévenus étaient des proxénètes (le clan rom Igov, originaire de Kyustandil jugé en 2002, et les membres de la filière turco-bulgare Vasiliev-Radev en 2008).

**Sources :** Nova TV, Antitrafic, CIReB, France 3 Occitanie, couverture du procès par correspondant, entretiens avec des membres de la communauté bulgare

## date créée

28/01/2021

## Champs de Méta

**Auteur-article :** Stéphan Altasserre